

Qu'est-ce que la LMDE ?

La LMDE, la mutuelle étudiante solidaire !

Seule mutuelle étudiante nationale, la LMDE est dirigée par et pour les étudiants. Elle ne se limite pas à gérer la Sécu et la couverture complémentaire des étudiants : elle intervient régulièrement dans le débat public pour défendre ses valeurs de solidarité, d'égalité et de démocratie. Parce que chaque étudiant doit pouvoir faire ses études dans les meilleures conditions possibles, la LMDE milite au quotidien pour l'amélioration des conditions de vie sanitaires et sociales de tous les étudiants. A travers cette campagne d'interpellation des pouvoirs publics quant à la difficulté des étudiants à se faire soigner, la LMDE fait entendre la voix des jeunes et exige que le gouvernement prenne ses responsabilités !

Prévention : parier sur l'avenir !

Aujourd'hui, seul 2 % du budget de la Sécu est consacré à la prévention ! L'interdit et la répression sont les seules réponses données par le gouvernement aux problèmes de santé des jeunes...

Parce que la santé est une richesse qui se cultive dès le plus jeune âge, il est urgent d'investir dans des campagnes de prévention et d'éducation à la santé pertinentes et adaptées aux étudiants sur des sujets aussi variés que la sexualité, les drogues, la sécurité routière, pour donner aux jeunes les moyens de préserver leur santé en toute autonomie !

Pour améliorer l'accès aux soins des étudiants,
je signe la pétition de la LMDE :

Nom
Prénom
Adresse
CP
Ville
Mail :
tél. :
Université / École / Filière / Année d'étude

Coupon à envoyer à : LMDE 37 rue Marceau - BP 210 94203 Ivry-sur-Seine
ou envoie un mail avec tes coordonnées à : contact.militant@lmde.com

En qualité d'adhérent et/ou affilié de la LMDE, vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatisé qui a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL conformément à la loi du 6 janvier 1978. Votre droit d'accès, d'opposition et de rectification peut être exercé par courrier auprès de la LMDE - Service juridique BP 210 94203 Ivry-Sur-Seine.

Comme 1 étudiant sur 4, Samia renonce à se faire soigner pour des raisons financières.

Franchises médicales

Déremboursements

Hausse du forfait hospitalier

Absence de tiers payant

Dépassements d'honoraires

Frais dentaires:
reste à la charge de Samia
= 306 €

UN CHÈQUE SANTÉ
POUR LES ÉTUDIANTS !

LMDE
SANTÉ DES ÉTUDIANTS
SÉCU • MUTUELLE • PRÉVENTION

www.lmde.com

MUTUALITÉ
FRANÇAISE

Alors que les étudiants étaient déjà fortement précarisés, en 2009 avec la crise, leur situation s'est dégradée. Mais la crise n'est pas la seule responsable. Les mesures prises par le gouvernement contribuent, elles aussi, à accroître les difficultés des étudiants, notamment en matière de santé.

Coût de la santé : une addition de plus en plus salée !

Alors que la crise appelle un renforcement de la solidarité et des protections collectives, le gouvernement fait le choix des déremboursements et de la libéralisation en matière de santé. Cette politique remet gravement en cause l'égalité des citoyens quant à l'accès à la santé !

> Situation sociale : les étudiants de plus en plus fragiles !

Le coût de la rentrée pour un étudiant a augmenté de 3,2 % en 2009 et les loyers de 5,8 % alors que les aides n'ont augmentées que de 1,6 %. En ce qui concerne les jeunes diplômés, 70 % n'ont toujours pas trouvé d'emploi stable ! La crise agit donc comme un accélérateur de précarité !

> Médicaments : dérembourser plus pour soigner moins !

La loi de financement de la Sécurité sociale de 2010 a acté la mise en place de nouveaux déremboursements. Ainsi une série de médicaments ne sera plus remboursée qu'à 15 % par la Sécurité sociale.

> Forfait hospitalier : payer plus... pour payer plus !

En 2010, le forfait hospitalier (non remboursé par la Sécu), que chaque assuré paye quand il est hospitalisé, passera de 16 à 18 € par jour ! Quand on sait que près de 15 % des étudiants n'ont pas de complémentaire santé, on peut imaginer les conséquences qu'une hospitalisation aura sur leur situation financière...

> Dépassements d'honoraires : un puits sans fond !

Il est aujourd'hui de plus en plus difficile de trouver des médecins qui ne dépassent pas les tarifs fixés par la Sécurité sociale, notamment dans certaines spécialités. C'est le cas de 48 % des gynécologues et 49 % des ophtalmologues en France et ces taux montent respectivement à 86 % et 81 % à Paris ! Ainsi, les étudiants se retrouvent dans l'obligation de faire un choix difficile : payer de leur poche une grosse partie de leurs consultations ou renoncer à se faire soigner faute de moyens !

Avec un budget de plus en plus serré et des dépenses toujours plus importantes, la santé passe souvent au second plan. Ainsi plus de 23 % des étudiants renoncent à des soins pour des raisons financières ! Les jeunes n'ont pas à payer de leur santé le prix de la crise et ils refusent de choisir entre se soigner, se nourrir et étudier !

Accès à la santé : après les grands discours, il est temps d'agir !

La LMDE exige la mise en place d'un chèque santé pour permettre à chaque étudiant d'acquérir une complémentaire santé !

Alors que la crise fait exploser la précarité et que le coût de la santé ne cesse d'augmenter, il est urgent de permettre aux étudiants d'accéder à un haut niveau de couverture santé. La mise en place d'un chèque santé, accessible à tous les étudiants et géré par les CROUS, permettrait ainsi aux étudiants d'accéder à une complémentaire santé adaptée à leurs besoins sans avoir à avancer d'argent. Ce dispositif déjà mis en place dans de nombreuses collectivités (Centre, Champagne-Ardenne, Picardie, Pas-de-Calais, Alpes-Maritimes) doit être généralisé.

La LMDE exige que les fonds nécessaires à la transformation des MPU en centre de santé soient enfin déployés !

Depuis 2008, un décret permet aux MPU (Médecines Préventives Universitaires) de se transformer en centres de santé. Contrairement aux MPU qui n'assurent que des consultations préventives, ces centres de santé permettront aux étudiants de consulter des médecins généralistes ainsi que des spécialistes et de se faire prescrire des médicaments sur leurs lieux d'études.

Alliant la proximité géographique à la garantie de tarifs sans dépassements d'honoraires et la possibilité de ne pas avancer d'argent (tiers payant), ces centres de santé sont un axe fondamental dans la politique d'amélioration d'accès aux soins pour les étudiants.

Le gouvernement doit tenir ses promesses et débloquer les fonds nécessaires !

Évolution du montant du forfait hospitalier à la charge de l'assuré social

